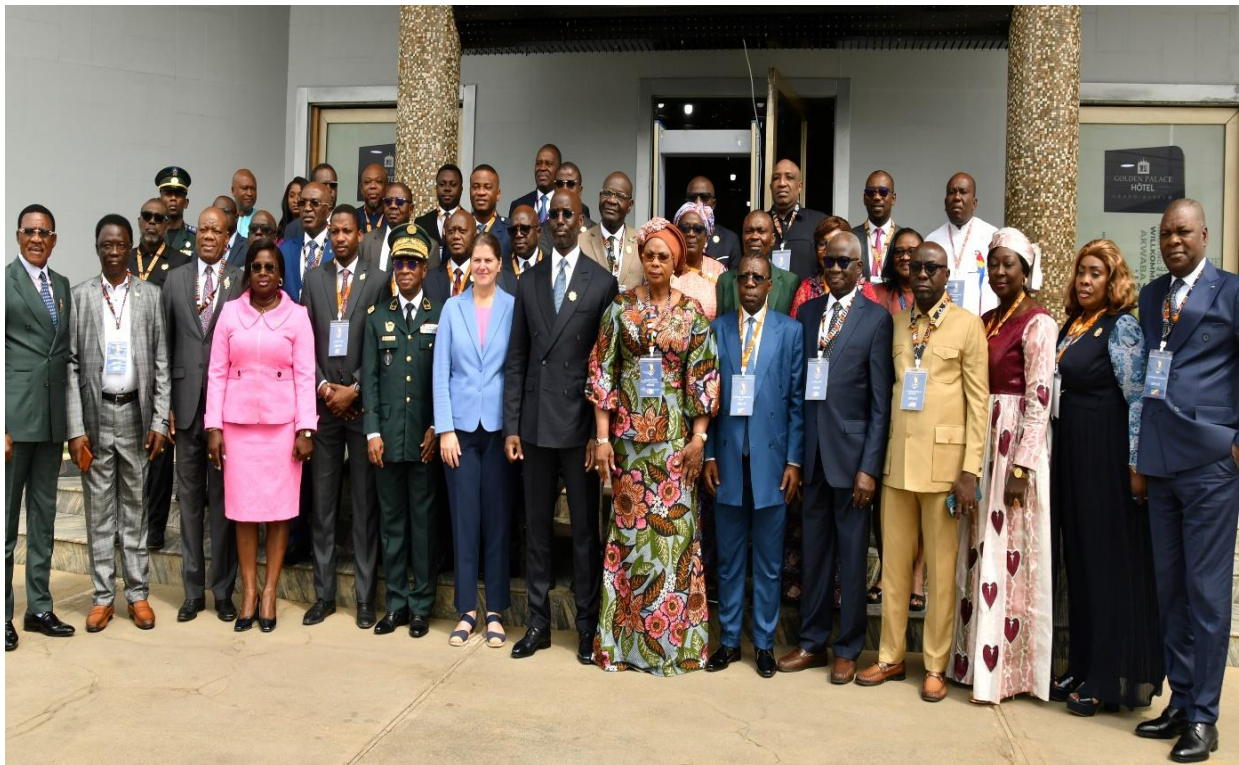




SEMINAIRE REGIONAL DE L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME : « LES PARLEMENTS AFRICAINS FACE AUX MUTATIONS GEOPOLITIQUES ET DU TERRORISME ».

Les 7 et 8 juillet 2026, Grand-Bassam accueillait un séminaire de formation régionale. Le colloque de haut niveau, co-organisé par l'Institut de Recherche Stratégique (IRS) de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) et le Réseau des Parlementaires Africains Membres des Commissions Défense et Sécurité (REPAM-CDS), était financé et soutenu par le Canada. L'activité a réuni des sénateurs et députés ainsi que des autorités militaires, venus de 13 pays africains, avec le concours d'experts internationaux. L'enjeu central de cette rencontre consistait à réimpliquer les élus, au cœur du contre-terrorisme civil et, ce faisant, les doter d'outils d'action anticipative devant la déflagration d'un monde désormais en proie à l'instabilité.

La manifestation, placée sous l'égide de Monsieur Patrick Achi, Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire que suppléait son honorable Vice-président, Monsieur Cédric Diarra, s'articulait autour du thème : « ***Les Parlements africains face aux mutations géopolitiques et du terrorisme*** ». Étaient représentées les délégations des Commissions Sécurité et Défense : Bénin, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo.





La rencontre vise à renforcer les compétences thématiques et les capacités d'analyse stratégique des auditeurs, afin de combler, parmi eux, le déficit d'anticipation des risques. Durant deux jours, les travaux conduits, selon les règles de confidentialité du format *Chatham House*, ont permis de clarifier les rôles politiques, éthiques et législatifs dans le pilotage de la riposte non-militaire, notamment la prévention des conflits infra-étatiques, par l'établissement de règles de répression justes et dissuasives. Il s'agit de légiférer sur l'extrémisme avant et après le passage à l'acte violent.

Les discussions autour de six (06) modules spécialisés dressaient un état des lieux des défis complexes que révèlent la prospective et l'expérience récurrente de l'entrave multidimensionnelle à la radicalisation, en cours et à venir :

- ***La sédimentation sociohistorique des crises et l'incertitude internationale***, du Professeur titulaire des Sciences Politiques Hygin Kakai de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- ***Les mutations tactiques et les perspectives de la dynamique du terrorisme*** de Hamed Ag Abdoulaye, formateur à l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako et spécialiste des mouvements terroristes ;
- ***La digitalisation et la communication stratégique des groupes terroristes***, de Abdel Nasser Eleyssa Ethmane, chercheur associé à l'IRS ;
- ***Les dilemmes de la coopération antiterroriste : Les impératifs de souveraineté et la construction d'un néo-multilatéralisme***, du Général de Brigade Francis Awagbè Béhanzin, ancien Commissaire aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la CEDEAO ;
- ***Le rôle du législateur dans la construction des mécanismes et stratégies antiterroristes***, introduit par Monsieur ADOU Richard, Haut Conseiller au Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire ;
- ***La détection des signaux de radicalisation et les stratégies de sensibilisation***, du Commissaire Principal de Police Hyacinthe Djezou, Sous-Directeur des Investigations à la Direction des Renseignements Généraux de Côte d'Ivoire.

Au regard des constats exposés pendant les échanges, une certitude s'impose : quand le terrorisme prospère sur les variables de décomposition et de discordes sociales, le député redevient l'acteur décisif du lien de confiance à reconstruire entre l'Etat et les populations. La stabilisation de la communauté de destin, au sein de chaque pays et ensemble régional, exige une formation ciblée, à l'intersection de la fabrique du droit et de la réflexion stratégique.



Pour façonner une meilleure perception de la gouvernance de défense interne, à l'épreuve du terrorisme transfrontalier, les échanges ont mis en lumière trois axes majeurs :

- L'adaptation du dispositif légal et normatif ;
- L'exercice pratique de la vigilance citoyenne ;
- L'approche globale et la sûreté humaine.

Les participants ont conclu que la réponse strictement militaire cerne peu la complexité du phénomène. Aussi revient-il aux artisans de la loi de réagir en catalyseurs de solutions durables et inclusives, à l'ombre de l'Etat, expression légitime de la souveraineté. Dès lors, il en résulte l'impératif, admis par l'unanimité des débatteurs, de promouvoir l'équité, d'éviter la milicianisation, de respecter les standards de la démocratie, de garantir les droits fondamentaux de la personne (qu'elle soit militante ou belligérante), de rappeler le devoir collectif de contrecarrer la banalisation des discours de haine et, enfin, de tarir à la source l'endoctrinement des enfants et des jeunes.